

Information en lien avec la mention de reconnaissance à l'engagement étudiant 2025-2026

Un plus à votre diplôme collégial

Depuis 2005, le ministère de l'Éducation du Québec reconnaît l'engagement bénévole des étudiantes et étudiants par une mention officielle inscrite au bulletin scolaire.

Cette reconnaissance valorise l'acquisition d'habiletés, de compétences et de connaissances complémentaires aux apprentissages, dans divers domaines d'engagement. Elle constitue un avantage supplémentaire pour votre curriculum vitae.

En participant bénévolement à des activités parascolaires ou extrascolaires, vous contribuez à enrichir votre milieu de vie tout en développant des valeurs et des compétences utiles tout au long de votre parcours.

Cette mention s'applique autant à l'engagement réalisé au sein du Cégep qu'à celui effectué dans la communauté.

Critères à respecter pour être éligible

- **Être engagé-e** dans une **action significative** : comité, concours, activité, projet individuel ou collectif qui nécessitent **au minimum 60 heures** d'engagement par session dans un même domaine d'engagement.
- **Être étudiant-e à temps plein** lors de la réalisation de l'engagement.
- Être en **réussite selon le Règlement n° 13** favorisant la réussite scolaire du Cégep de Sherbrooke (**un échec maximum par session**).
- **Être engagé-e de façon entièrement bénévole** lors des activités faisant l'objet de la demande et ne doit pas avoir été simplement fait dans le but d'obtenir des unités de cours.

Notes importantes

- Pour chaque domaine d'engagement, un document de dépôt de candidature (incluant la Fiche de la personne répondante **attestant l'engagement**) **doit être rempli**.
- Un **maximum de deux domaines différents, par session**, peut être demandé.
- **Date limite** de dépôt de candidature : **dernière journée ouvrable du mois d'avril** de l'année en cours.
- Le comité de sélection se réserve le droit de refuser une mention. **L'attitude et le comportement de l'étudiant ou l'étudiante** pendant sa période d'implication **seront pris en considération** dans l'évaluation du dossier.
- **La personne répondante ne peut pas être un autre étudiant ou une autre étudiante.**
- **L'équipe de l'animation socioculturelle** peut répondre à vos questions et vous aider à compléter le document.

Domaines d'activités

Voici un rappel des objectifs de chacun des huit domaines d'engagement :

1. Culturel et artistique

Ce domaine regroupe les engagements qui mènent à la présentation publique d'une œuvre, qui s'inscrivent dans une démarche de création, d'exécution, d'animation ou d'exposition permettant d'enrichir la vie culturelle. Il reconnaît des apprentissages comme le chant, la peinture, la danse, le jeu, la sculpture, la musique et l'écriture littéraire. *Exemples* : conception et réalisation d'une prestation musicale ou humoristique (spectacle de fin d'année, Cégeps en spectacle, etc.), d'une pièce de théâtre ou de danse (troupe locale, événements intercollégiaux, etc.); publication d'un recueil de nouvelles, de poésie ou d'une bande dessinée (Centre d'animation du français, Concours Critères, Cégep BD, etc.); montage d'une exposition (dans les corridors du Cégep, Intercollégial d'arts visuels, etc.); pratique soutenue d'activités connexes aux arts de la scène (éclairagiste au sein du comité technique du collège), participer activement à des activités telles que radio étudiante et improvisation.

2. Développement durable

Ce domaine regroupe les engagements visant la sensibilisation aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques liés au développement durable, notamment par le développement de connaissances, par la promotion de l'action responsable et de l'engagement, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures. Il reconnaît des apprentissages comme le leadership, le sens de l'organisation, le travail d'équipe et la communication interpersonnelle. *Exemples* : projets visant l'incitation au déplacement actif et aux transports en commun, l'instauration d'un système de bacs de recyclage et de compostage, la sensibilisation à l'utilisation de l'eau potable ou la sensibilisation aux achats responsables; écostage; résidences durables; etc.

3. Entrepreneurial

Ce domaine regroupe les engagements qui placent l'étudiant ou l'étudiante au cœur d'un projet d'affaires, qui s'inscrivent dans une démarche de création d'entreprises, de gestion ou de réseautage et qui contribuent à développer une culture entrepreneuriale. Il reconnaît des aptitudes comme la créativité, la direction, le travail d'équipe, l'autonomie, le sens des responsabilités ainsi que des apprentissages tels que le droit corporatif, la finance, la comptabilité et le marketing. *Exemples* : démarrage d'une petite entreprise de type « qualité étudiant »; création d'une « mini ressourcerie » dans le Cégep; création et gestion d'une activité majeure et autofinancée; participation active au sein d'un club entrepreneur étudiant.

4. Politique

Ce domaine regroupe les engagements visant, d'une part, la défense des droits et des intérêts des étudiants et étudiantes, des jeunes ou d'autres groupes sociaux et, d'autre part, la participation aux débats de société nationaux et internationaux, qui s'inscrivent dans une démarche de représentation ou de mobilisation et qui cherchent à influencer les autres étudiants et étudiantes, les décideurs et décideuses du collège, les gouvernements, etc. Il reconnaît des apprentissages comme la direction, la négociation, la résolution de conflits, le sens de l'organisation et la communication interpersonnelle. *Exemples* : faire partie du comité directeur d'une association étudiante, être membre actif du comité de mobilisation, d'action politique et d'action sociale; s'engager de façon soutenue dans la cellule locale d'un parti politique; organiser des semaines thématiques sur des enjeux politiques (environnement, mondialisation, etc.).

5. Scientifique

Ce domaine regroupe les engagements de nature scientifique ou technique qui s'inscrivent dans une démarche de recherche, d'expérimentation ou de vulgarisation, qui enrichissent le degré d'intérêt et de connaissance en matière de sciences et de techniques. Il reconnaît des apprentissages comme la démarche méthodologique, la rigueur, l'ingéniosité et l'esprit d'analyse et de synthèse. *Exemples* : participation soutenue au concours « Science, on tourne! », élaboration et exécution d'une expérience significative et non prévue au corpus; préparation et présentation d'une étude à l'occasion d'un colloque scientifique; participation active à des olympiades professionnelles; contribution majeure à un groupe de recherche.

6. Scolaire

Ce domaine regroupe les engagements qui s'inscrivent dans le prolongement du programme d'études et du cheminement professionnel de l'étudiant ou l'étudiante, excluant les stages et les cours prévus dans le cursus, soit une démarche pédagogique de perfectionnement, d'apprentissage par les pairs, de complément de formation ou de mise en valeur des réalisations scolaires qui permet de développer une culture du dépassement et de la formation continue. Il reconnaît des apprentissages semblables à ceux du programme d'études de l'étudiant ou l'étudiante. *Exemples* : engagement soutenu au sein d'activités d'appoint ou de perfectionnement ne donnant pas droit à des unités; exécution de projets mettant en valeur des réalisations scolaires; organisation d'un colloque dont le thème est lié de près au programme d'études; travail en tant que moniteur bénévole dans un centre d'aide.

7. Social et communautaire

Ce domaine regroupe les engagements qui améliorent la qualité de vie des gens d'une collectivité, qui s'inscrivent dans une démarche de soutien, d'entraide ou de solidarité, et qui contribuent à développer une plus grande attitude citoyenne. Il reconnaît des apprentissages tels que la communication interpersonnelle, la direction, le sens de l'organisation et le travail d'équipe. *Exemples* : réalisation d'une série de projets pour améliorer l'environnement, organisation d'activités d'entraide telles que la guignolée ou une campagne « pain partagé »; projet de coopération internationale; participation active au sein d'un comité de vie étudiante (journal étudiant, Amnistie internationale, club santé, bureau voyage, etc.)

8. Sportif

Ce domaine regroupe les engagements effectués dans un cadre dépassant la simple pratique récréative, qui concernent d'abord les étudiants-athlètes, mais aussi les étudiants-entraîneurs bénévoles et ceux qui sont membres de comités sportifs et ESport. Il reconnaît des apprentissages comme la discipline personnelle, l'esprit d'équipe et la persévérance. *Exemples* : faire partie d'une équipe sportive intercollégiale, civile, intramuros, ESport ou assurer des fonctions d'entraîneur ou d'entraîneuse de façon bénévole; suivre activement un programme sport-études, faire de l'animation sportive de façon soutenue.